



Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire

04 mai 2023
À Bordeaux



Assemblée Générale Ordinaire

04 mai 2023

À Bordeaux

Assemblée Générale Ordinaire

Quorum : 1/4 des membres

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Nomination du Commissaire aux Comptes
- 2- Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022
- 3- Adoption des bilans moral, d'activités et financier 2022
- 4- Vote des orientations budgétaires 2023
- 5- Approbation du règlement intérieur

1- NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Nomination d'un Commissaire aux comptes

Contexte :

- en 2022, 3AR a dépassé le seuil de 153.000 € de subventions publiques.
- l'association a l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes (art. L612-4 du Code de Commerce) pour certifier ses comptes, à partir de l'exercice 2022.

Procédure :

- l'Assemblée Générale nomme un commissaire aux comptes, pour un mandat légal de 6 ans
- le Conseil d'Administration, réuni le 17 avril, propose de retenir l'offre de M. Alexandre COUFFY.

Résolution n°1

L'Assemblée générale nomme, en qualité de Commissaire aux comptes, le Cabinet AUDEFI, représenté par Mr Alexandre Couffy, pour six exercices à compter de l'année de sa nomination, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Résolution n°2

L'Assemblée générale confie au commissaire aux comptes la mission complémentaire de régularisation de contrôle des comptes annuels antérieurs à sa nomination, soit pour l'exercice clos au 31/12/2022.

2- PV AG 2022



Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022

Résolution 1 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu **lecture du compte rendu** de l'assemblée générale du 30/04/21, approuve les termes dudit compte rendu. La résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution 2 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport moral pour l'année 2021** présenté par la présidente, approuve les termes dudit rapport. La résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution 3 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport d'activités pour l'année 2021** présenté par la présidente, approuve les termes dudit rapport. La résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution 4 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture par le Trésorier du **rapport financier**, approuve les comptes au 31.12.2021 et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs. La résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution 5 : L'exercice dégage un **résultat négatif de 3 029,66€ qui est imputé au fonds de roulement** associatif. Le fonds de roulement associatif passe à 56 809,35€. La résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution 6 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture par le Trésorier du **budget prévisionnel de fonctionnement de 3AR sur 2022**, approuve le projet. La résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des grands points du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16/05/2022, approuve les termes dudit compte-rendu.

3.1- RAPPORT MORAL 2022



Rapport moral

L'année 2022 représente un tournant important pour l'association 3AR.

Tout d'abord, la continuité de la montée en puissance du sujet de l'achat public responsable et durable, avec la parution, en mars 2022, du nouveau Plan National pour des Achats Durables. Ce Plan a été élaboré en concertation avec les réseaux régionaux, et le Commissariat Général au Développement Durable, qui pilote ce plan, a souhaité s'appuyer sur les réseaux régionaux de l'achat public responsable pour appuyer le déploiement du Plan en région.

De plus, avec la mise en place d'un groupe de travail « fonctionnement », dédié à la remise à plat de l'organisation interne de l'association, les instances de décision ont décidé d'internaliser certaines fonctions, avec le projet d'accueil d'un premier poste salarié début 2023.

Enfin, l'association a été présente en 2022 sur les territoires, autour des différents sujets relatifs à l'achat public durable, avec de nouveaux AMI lancés ou en construction : AMI Commerce équitable et AMI SPASER.

Résolution n°4

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral pour l'année 2022 présenté par la présidente, approuve les termes dudit rapport.

3.2- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



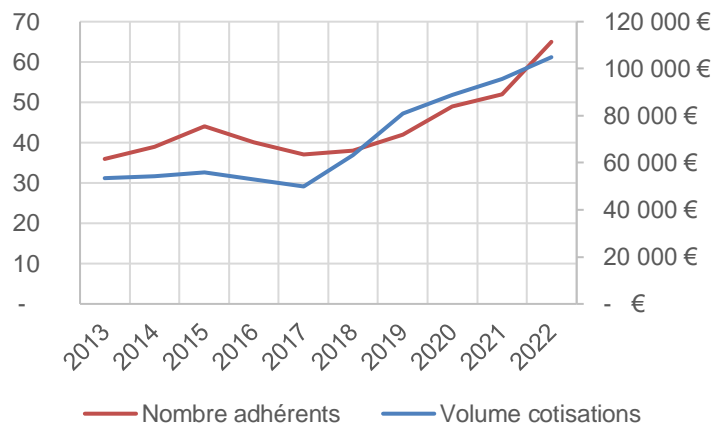
Les adhérents 2022

Un réseau représentant la diversité des catégories d'acheteurs publics

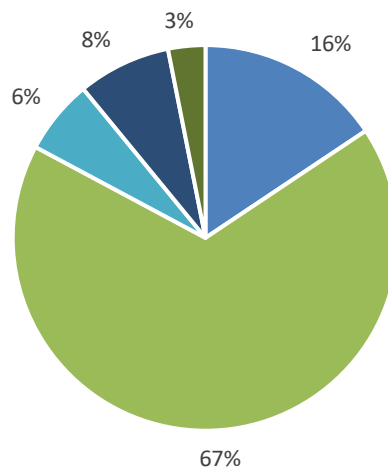
Un développement sur les territoires

Une évolution progressive depuis 2017

Evolution des adhésions

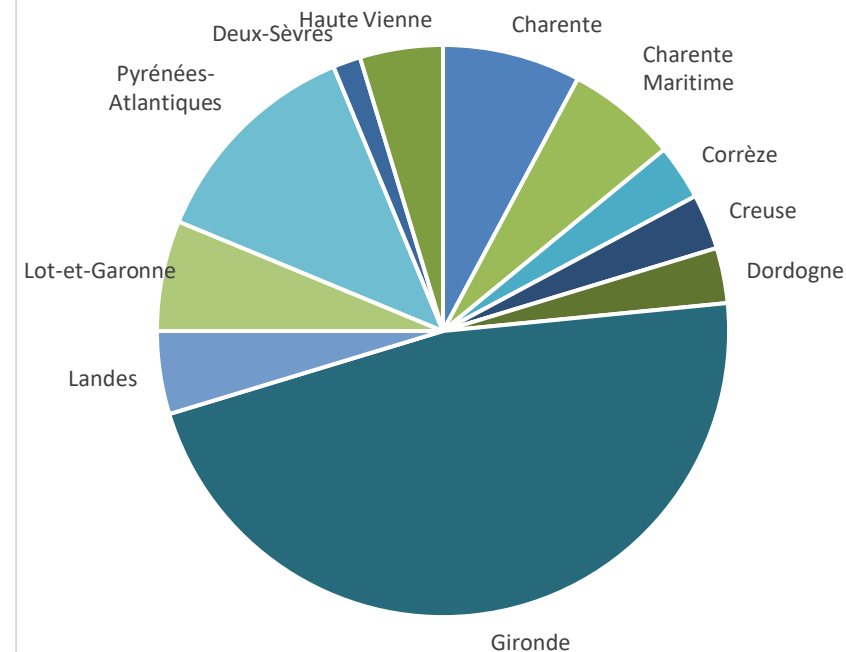


Répartition par typologie de structure



- Autres établissements locaux
- Collectivités territoriales
- Bailleurs sociaux - OPH
- Etat et autres établissements publics nationaux
- Etablissements de santé et médico-sociaux

Ancrage territorial 2022



**>> 65 structures adhérentes
représentant 104 790 € de cotisations en 2022**

Les partenaires du réseau 2022

Les partenaires financiers :



Commissariat Général au Développement Durable

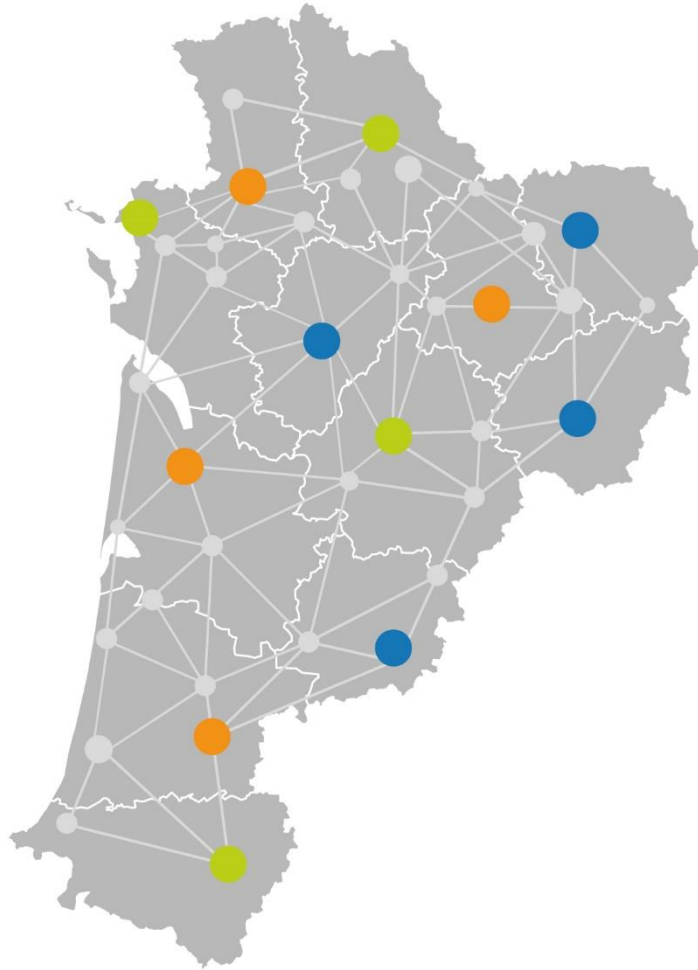
Un nouveau partenariat autour du déploiement du PNAD en région

Les membres associés



Rapport d'activités 2022

Un réseau régional pour ...



Accompagner
la montée
en compétence



Susciter
l'intérêt



Valoriser
et partager
les expériences



Favoriser les
échanges et
rencontres



Accompagner
la montée
en compétence

Rapport d'activités 2022

> les formations

Module de formation initiale : 3 sessions en 2022

100% de taux de satisfaction

+ travaux communs module initial : actualisation / diffusion / démat

Plusieurs sessions en infra auprès des agents du Département de la Gironde, dans le cadre du déploiement de son nouveau SPASER

Formation « L'introduction de produits bio, locaux et de qualité en restauration collective - Zoom sur l'acte d'achat et les marchés publics », dans le cadre de l'AMI resto co

2 sessions en 2022 : Limoges et Targon





Accompagner
la montée
en compétence

Rapport d'activités 2022

> les Appels à Manifestation d'Intérêt

Santé environnementale et petite enfance
Dispositif spécifique AMI covid écoles



5 structures accompagnées

**Achats publics : économie
circulaire et diagnostics bâtiments**



10 structures accompagnées

Commerce équitable : lancement de l'AMI



3 territoires lauréats



Accompagner
la montée
en compétence

Rapport d'activités 2022

> **Le conseil minute**

SERVICE ADHERENTS

Un service fortement plébiscité

Sur des thématiques très variées ... et toujours de plus en plus complexes !



87 Conseils Minute dispensés en 2022

À noter !

Un service à réinventer en cohérence avec la mise en place du dispositif Guichet vert financé par le CGDD



Susciter
l'intérêt

Rapport d'activités 2022

**Des temps collectifs organisés
en distanciel**

Webinaire
« NUMERIQUE
RESPONSABLE »

Réunions du GT
SPASER

**Interventions « achats publics responsables »
lors d'événements régionaux et nationaux
(colloques, rencontres...)**

Achats
socialement
responsables

Santé
environnement

Restauration
collective

Biosourcé

Economie
circulaire

**Participation au
consortium PRASER**





Susciter
l'intérêt

Rapport d'activités 2022

Les journées techniques régionales

Le 16 mai, dans le cadre de l'AG
« les actualités de la commande
publique durable »

Le 21 juin,
« Achats publics, petite enfance et
santé environnement »



Les matinales techniques départementales

Bayonne, le 9 juin

Guéret, le 6 octobre



Susciter
l'intérêt

Rapport d'activités 2022

WEBINAIRES >> les cycles thématiques

Cycle de webinaires recocrèches

3 webinaires autour des prescriptions « santé environnementale » pour les achats en crèche



alicse:

Cycle de webinaires EGALIM



Les « midis circulaires de la construction » avec Odeys





Susciter
l'intérêt

Rapport d'activités 2022

Mise en ligne du centre de ressources régional sur
les achats publics responsables

www.3ar-na.fr

+ espace réservé « adhérents »



Nouveaux formats de lettres d'information
Adhérents / non-adhérents
Thématiques



Valoriser
et partager
les expériences

Rapport d'activités 2022

Une participation toujours active aux travaux de l'interréseaux national




GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commissariat général
au développement durable

Le développement d'un outil national de recensement des obligations réglementaires « achats publics durables » : la REF

La mise en place d'un nouveau dispositif : le Guichet vert

La Réf.
L'outil pour connaître la réglementation
des achats publics durables.





Favoriser les
échanges et
rencontres

Rapport d'activités 2022

La vie du réseau

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire 2022 s'est tenue le 16 mai à Bordeaux

Le Conseil d'Administration et le Bureau

5 réunions en 2022

Le Comité de pilotage technique :

Instance d'échanges et de partage mobilisant 25 personnes représentant les membres adhérents, d'honneur et associés

1 réunion en physique en 2022

Le groupe de travail « fonctionnement » :

Cette instance s'est mise en place en 2022 pour réfléchir aux grandes orientations organisationnelles de l'association
De nombreux échanges dédiés ont ainsi été organisés en 2022, aboutissant au choix de la gouvernance de recruter la
première salariée du réseau en 2023

Résolution n°5

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport d'activités pour l'année 2022, approuve les termes dudit rapport.

3.3- RAPPORT FINANCIER 2022



Rappel des grandes lignes du budget 2022

Le Fonctionnement de base de l'association doit être couvert par les cotisations

Le partenariat APESA-3AR assure des moyens humains à 3AR

Chaque projet technique (AMI) doit voir son financement bouclé pour démarrer

Depuis sa création, un soutien financier apporté par l'ADEME pour consolider le développement de l'association

Comptes 2022

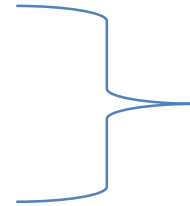
Postes	Dépenses
Animation de base	106 925 €
Frais de gestion & communication	5 548 €
Charges liées aux événements	1 808 €
Autres charges	5 432 €
Charges liées aux AMI	
AMI RESTO CO	11 500 €
AMI Santé	43 290 €
AMI Bat EC	46 254 €
AMI COVID ECOLE	57 377 €
OUTIL CPD	11 000 €
AMI BIOSOURCES	1 200 €
GUICHET VERT	42 460 €
Charges liées aux prestations	13 158 €
TOTAL	345 952 €

Postes	Recettes
Cotisations	104 790 €
ADEME	33 803 €
Recettes liées aux AMI	
AMI RESTO CO	12 661 €
AMI Santé	40 700 €
AMI Bat EC	39 549 €
AMI COVID ECOLE	57 577 €
OUTIL CPD	10 800 €
AMI BIOSOURCES	1 000 €
GUICHET VERT	42 500 €
Recettes liées aux prestations	13 240 €
TOTAL	356 620 €

Bilan 2022

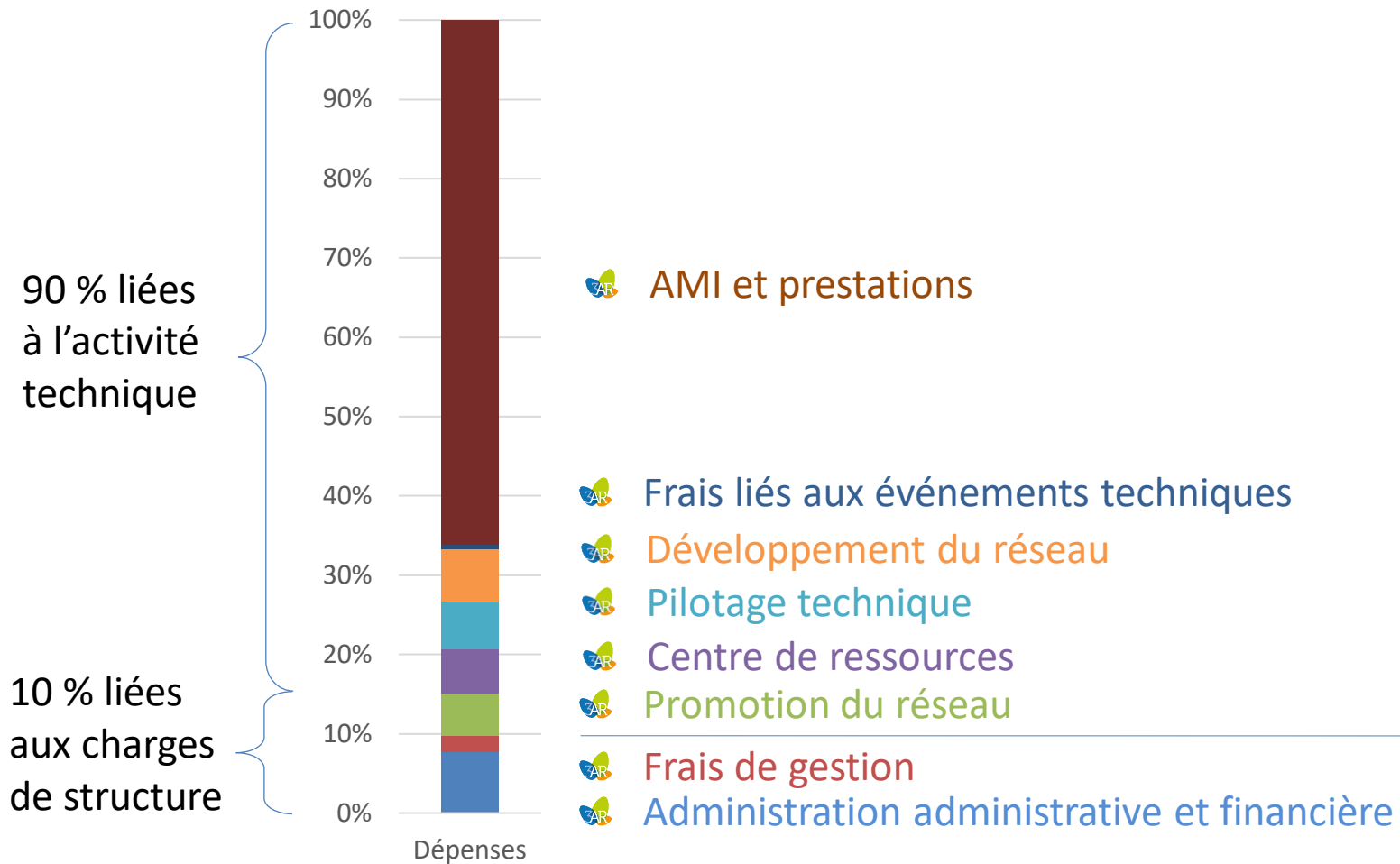
Dépenses : 345 952 €

Recettes : 356 620 €

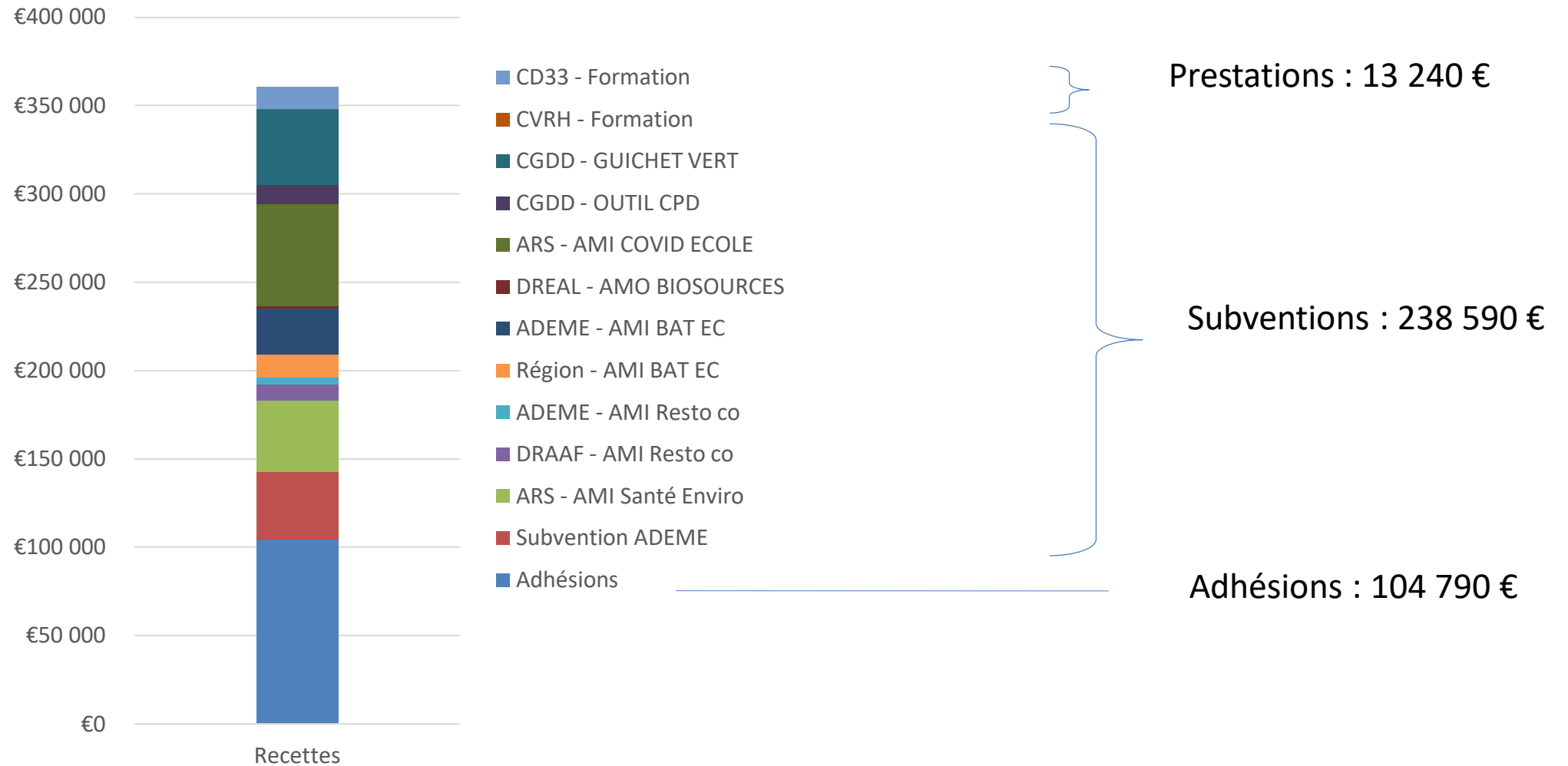


Résultat d'exploitation de
10 825 €

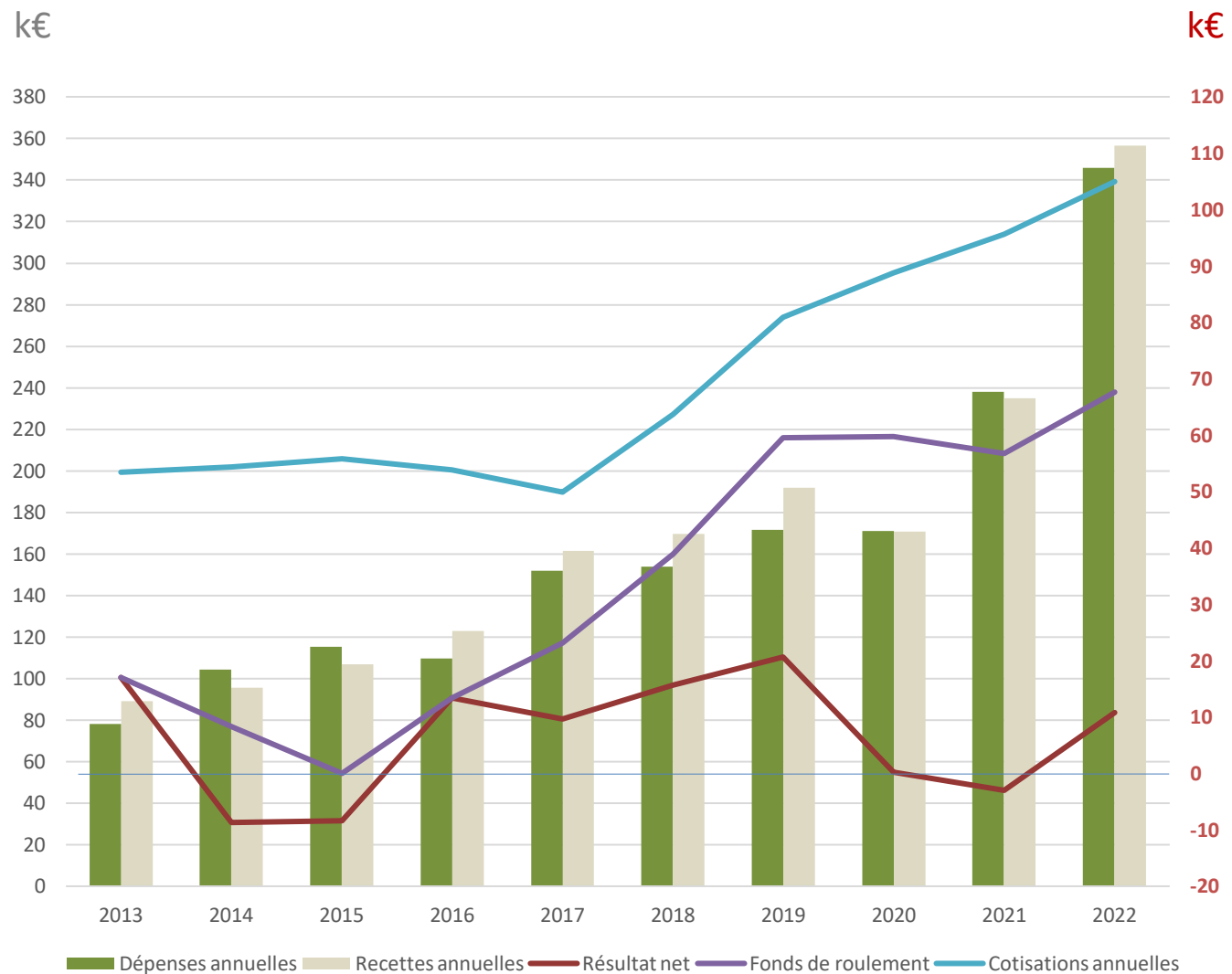
Dépenses 2022 : 345 952 k€



Les recettes en 2022: 356 620 €



Historique financier



RAPPORT FINANCIER (1)

- 🌱 Le résultat d'exploitation 2022 est bénéficiaire grâce à:
 - Une rigueur toujours de mise sur les frais de fonctionnement
 - Une démarche proactive pour rechercher de nouveaux adhérents (+10 k€)
- 🌱 Un budget à la hausse qui se justifie par le nombre de projets AMI portés sur et par la mise en place du soutien du CGDD qui finance le Guichet Vert et l'outil « la Réf »
- 🌱 La convention ADEME (2020-2022) continue de nous soutenir dans le développement des AMI et dans la recherche de nouveaux adhérents.

RAPPORT FINANCIER (2)

Les enjeux pour 2023 :

- Maintenir a minima le niveau des cotisations;
- Porter le premier poste salarié;
- Finaliser les AMI en cours, en engager des nouveaux ;
- Travailler au renouvellement des partenariats ADEME et ARS;
- Poursuivre la feuille de route développée en partenariat avec le CGDD pour répondre aux objectifs du PNAD.

Suspension de séance

L'Assemblée générale suspend sa séance pour un court moment afin de permettre aux commissaires aux comptes de finaliser la certification des comptes annuels 2022.

Résolution n°6

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture par le Trésorier du rapport financier, approuve les comptes au 31/12/2022 et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Résolution n°7

L'exercice dégage un résultat net de 10 824,81 € qui est imputé au fonds de roulement associatif.

Le fonds de roulement associatif passe à 67 634 €.

4- BUDGET PRÉVISIONNEL 2023



BUDGET PREVISIONNEL "ASSOCIATION NOUVELLE-AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES"

Année 2023

(Période d'animation effective du 1er janvier au 31 décembre 2023)

Charges prévisionnelles		Produits attendus	
Charges liées à l'animation et à la gestion associative		Recettes liées au fonctionnement de base	
	137 400 €		139 400 €
Charges liées à l'animation de base de l'association (prestations)	82 000 €	Cotisations des adhérents	104 700 €
Salaires et charges animation & gestion	31 000 €	Adhésions	104 700 €
Charges de fonctionnement	9 100 €	Subventions actions techniques & communication	34 700 €
Charges liées à la gestion et à la vie associative	6 000 €	ADEME Aquitaine – actions techniques animation de base	34 700 €
Charges autres	6 500 €		
Charges liées aux événements et rencontres	2 800 €		
Charges liées aux actions	130 949 €	Recettes liées aux actions	128 949 €
Charges liées aux AMI	125 189 €	Subventions AMI	123 189 €
AMI Santé Enviro - solde cpom	16 280 €	ARS	16 280 €
AMO Biosourcés	5 998 €	DREAL	5 998 €
AMI Resto Co	12 000 €	DRAAF	10 000 €
AMI Commerce équitable	9 111 €	DRAAF	9 111 €
AMI COVID Ecole – solde	6 800 €	ARS	6 800 €
Formation SPASER	7 000 €	CGDD 2023	7 000 €
AMI SPASER	20 000 €	CGDD 2023 (15k) + ADEME (5k)	20 000 €
Guichet vert	48 000 €	CGDD 2023	48 000 €
Charges liées aux prestations	5 760 €	Ventes de prestations	5 760 €
Formation CD33	5 760 €	CD33	5 760 €
TOTAL CHARGES	268 349 €	TOTAL PRODUITS	268 349 €



Résolution n°8

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture par le Trésorier du budget prévisionnel de fonctionnement de 3AR pour 2023, approuve le projet.

5- RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Projet de règlement intérieur

Contexte :

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association.
Il est transmis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

- > il est modifiable simplement
- > il a également l'avantage de prévenir les situations de conflits d'intérêt ou de favoritisme.

Les grandes lignes du règlement intérieur

Article 1 - Membres

- = le RI vient préciser les conditions d'agrément des « membres associés »
- = il propose d'intégrer le dernier président en tant que « membre d'honneur »

Article 2 - Adhésion

- = le RI vient préciser les modalités d'adhésion
- = il précise les cas spécifiques pour les structures ayant mutualisé la fonction achat

Article 3 - Montant et règlement des cotisations

- = le RI rappelle que toute cotisation annuelle versée est définitivement acquise
- = il rappelle que les membres associés et d'honneur ne paient pas de cotisation

Les grandes lignes du règlement intérieur

Article 4 - Instances de gouvernance

= le RI présente le comité de pilotage technique et ses modalités de fonctionnement

Article 5 - Utilisation des services de l'Association par les adhérents

= le RI précise certaines règles de fonctionnement

Article 6 - Prévention des situations de conflit d'intérêt

= un article spécifique pour les adhérents apportant une aide financière

Article 7 - Modification du règlement intérieur

= modalités de modification du RI

Résolution n°9

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture par la présidente des grandes lignes du Règlement intérieur, approuve le projet.



Assemblée Générale Extraordinaire

04 mai 2023

À Bordeaux

Assemblée Générale Extraordinaire

Quorum : 1/3 des membres

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit pour

- statuer sur toutes modifications aux statuts ;
- décider la dissolution et l'attribution des biens de l'Association,
- décider la fusion avec toute Association du même objet.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer si le tiers au moins des membres en exercice est présent ou représenté.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle ; et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Il ne pourra être statué en Assemblée Générale Extraordinaire que si la décision est adoptée à la majorité de plus des deux tiers des membres présents et représentés.

NP NR

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1- Modification statutaire : changement d'adresse du siège social

Présentation du projet

L'association a bénéficié de l'accompagnement de l'Apesa pour sa création et son animation. Pour des raisons pratiques, l'association a ainsi été hébergée par l'Apesa, qui a joué ce rôle d'incubateur.

Après plusieurs années de fonctionnement, l'association internalise et recrute en 2023 sa première salariée. Ce poste est basé sur Bordeaux, centre administratif de la Nouvelle-Aquitaine, territoire d'action du réseau.

Ainsi, pour des raisons organisationnelles et logiques, il est proposé de domicilier l'adresse du siège social sur le lieu d'activité de l'association.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture par Madame la Présidente des motifs de changement d'adresse du siège social, approuve la modification de l'article 4 des statuts, dont la nouvelle formulation devient :

L'Association a son siège à : Ecosystème Darwin, 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Il peut être déplacé sur simple décision de son Conseil d'Administration, le transfert sera ensuite soumis à l'Assemblée Générale suivante pour approbation.



Temps de réflexion réseau

Un temps pour réaliser ensemble
la matrice « AFOM » de 3AR en 2023